

1. DURÉE DU CONCOURS

Ce concours est tenu par iA Groupe financier. Le concours se déroule au Canada et aux États-Unis sur Internet via www.ia.ca/125ans ou ia.ca/125years à compter du 26 mai 2017 à 9 h jusqu'au 19 septembre 2017 à 14 h 59 (la « période du concours »).

2. ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert uniquement aux employés actifs de iA Groupe financier, y compris les filiales. Pour être admissible, l'adresse courriel utilisée doit être obligatoirement l'adresse de iA Groupe financier ou de la filiale.

3. COMMENT PARTICIPER

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire d'inscription au www.ia.ca/125ans ou ia.ca/125years pendant la période du concours. L'employé doit remplir ledit formulaire et inscrire le nombre de jouets qu'il y a dans le camion selon lui. L'employé devra cliquer sur « ENVOYER » pour finaliser son inscription.

Pour toute la durée du concours, il y a une limite d'une inscription par employé.

4. PRIX

Un chèque d'une valeur de 1 250 \$. Ce prix, selon la loi, est considéré comme un avantage imposable. La personne gagnante recevra un T4 pour la valeur du prix.

5. TIRAGES

Le 22 septembre 2017 à 9 h, l'employé admissible ayant deviné le nombre exact de jouets que iA Groupe financier a pu entrer dans le camion sera élu gagnant. Le nombre exact de jouets a été établi par l'agence de promotion de l'entreprise en présence d'un représentant de iA Groupe financier. C'est ce nombre qui déterminera le gagnant du concours.

Dans le cas où plusieurs employés auraient deviné le nombre exact, un tirage au sort sera fait parmi ces personnes pour déterminer le gagnant. Dans le cas où aucun employé n'aurait la bonne réponse, l'employé ayant la réponse la plus près sera déclaré gagnant. Dans le cas où plusieurs employés auraient deviné le même nombre, un tirage au sort sera fait parmi ces personnes pour déterminer le gagnant.

6. RÉCLAMATION DES PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, l'employé doit être à l'emploi de iA Groupe financier ou d'une filiale au moment du tirage.

Autorisation. En prenant part à ce concours, le gagnant autorise les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, voix, lieu de résidence et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

7. CHANCES DE GAGNER

Tous les employés qui ont rempli le formulaire ont une chance de gagner. La personne gagnante sera contactée directement par un membre du comité des fêtes du 125^e.

8. INFORMATION SUR L'IMPOSITION

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, le prix offert par iA Groupe financier représente un avantage imposable. La juste valeur marchande de l'avantage sera ajoutée au revenu de l'employé et il sera assujéti aux retenues à la source.